

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022 le 29 septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de CHAPUIS Lysiane, le Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Jean-Pierre DIDIER, Didier FOUROT, Elizabeth GROENEWEG, Gérard NAUDIN, Cindy PLANTEY.

Absents : Mrs Alain DOUBRE et Patrick LESSERTEUR

A été nommé secrétaire : M Jean-Pierre CHAPUIS

Date de la convocation : 20/09/2022

Date d'affichage : 20/09/2022

1) Approbation du compte-rendu de séance du 25 août 2022

Compte-rendu approuvé par l'ensemble des présents et excusés.

2) Convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnées entre la Commune, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et l'association Rando des Rivières.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 14/06/2022, une convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnées entre la Commune, la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais et l'association Rando des Rivières a été présentée dans le but de remettre en état le balisage et signalétique des sentiers existants. Ces itinéraires font l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires et Randonnées (PDIPR).

Les associations de randonnées de Lorris et de Nogent sur Vernisson ont réalisé l'état des lieux de la signalétique existante, et la commission Tourisme et Culture a défini le type de matériel nécessaire pour sa remise aux normes dans le respect de la charte de la fédération Française de Randonnée du Loiret.

Sur la commune d'Aillant sur Milleron, un itinéraire de randonnées est concerné :

- Circuits pédestres du Milleron – Q1

La Communauté de Communes propose de formaliser l'action avec une convention tripartite à conclure entre la commune, la Communauté de Communes et l'association Rando des Rivières, qui définit l'engagement des différentes parties :

- Communauté de Communes : commande, financement, réception et stockage du matériel de balisage et de signalétique
- Association de randonnée : signalétique des sentiers avec le matériel, et entretien du balisage
- Commune : pose du matériel de signalétique, en collaboration avec l'association de randonnée, entretien des sentiers et chemins de randonnées, prise en charge du renouvellement éventuel de la signalétique.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTENT la convention tripartite pour l'entretien, le balisage et la signalétique des itinéraires de sentiers de randonnées entre la Commune, la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais et l'association Rando des Rivières.

AUTORISENT le Maire à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Décision modificative

Dans le but de corriger une mauvaise imputation de compte effectuée en 2021, il convient de procéder à la modification suivante au budget 2022, comme suivant :

- Compte 1332 en recettes : + 2 530 €
- Compte 1342 en dépenses : + 2 530 €

Les Conseils municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTENT la décision modificative.

Questions et Informations diverses

- **Suite du point 2 du Conseil municipal du 25/08/2022**

Madame Le Maire informe les conseillers qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie de Châtillon Coligny le 26/08/2022, elle reprend les faits énoncés lors du conseil municipal du 25 août.

- **Les Estivales 2022**

Madame le Maire informe les conseillers que 120 personnes ont assisté au concert des Estivales donné dans l'église le 27 août. Un quintette très apprécié et applaudi.

Madame le Maire souligne que beaucoup de compliments ont été donnés le jour du concert sur les travaux de la place.

- **Réforme du 1^{er} juillet 2022 : obligation de communication des comptes rendus des conseils**

Depuis le 1^{er} juillet 2022, une réforme demande d'afficher et de publier en numérique sur les sites internet les comptes rendus des conseils accompagnés des délibérations et arrêtés. Il est noté que l'appellation « compte rendu » doit être remplacée par « procès-verbal » et doit faire l'objet d'une diffusion en numérique. Madame le Maire informe que la commune d'Aillant met déjà tous les comptes rendus sur le site internet de la Mairie et qu'il y sera rajouté les délibérations.

Il est noté que l'information sur la réforme nous a été donnée par un prestataire informatique et non par la Préfecture.

- **Taxe d'aménagement**

Tous les trois ans les communes doivent délibérer si elles souhaitent augmenter ou diminuer la Taxe d'aménagement sur leur commune. La taxe d'aménagement est de 3 % pour la commune. Les membres du conseil ne souhaitent pas la modifier.

- **Etang Route de Rogny**

L'étang Route de Rogny va faire l'objet d'une déconnexion du Milleron à partir du 10 octobre 2022.

- **Point Manifestations**

Un atelier de fabrication d'un abri pour les insectes se tiendra samedi 8/10 dans la salle Marcel Deprez, un mail de rappel a été envoyé aux administrés. Cet atelier est destiné aux enfants et fait suite à l'étude de la Biodiversité de la commune avec Loiret Nature Environnement.

Théâtre le 15 et 16 octobre : la communication est lancée, le montage de la scène est prévu pour le vendredi 14/10 matin.

Noël des enfants : Cette année, il aura lieu le samedi 10 décembre 2022 après midi. La calèche avec le Père Noël est réservée, les courriers pour les enfants seront envoyés la semaine prochaine.

- **Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée du Loing**

Le 12 septembre 2022, un arrêté d'approbation du Plan de Prévention des risques d'Inondation a été pris par la Préfète du Loiret. Ce plan de prévention concerne 7 communes dont Châtillon Coligny, Dammarie-sur-Loing et Sainte-Geneviève-des-Bois. Le document est consultable dans les 7 communes ainsi que sur le site de la Préfecture.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h. Le prochain conseil sera le 27/10/2022 à 18h30.